

LE SAVIEZ-VOUS ?

**VOTRE BIOLOGISTE MÉDICAL PARTICIPE
À 70 %* DES DIAGNOSTICS MÉDICAUX
ET DES DÉCISIONS THÉRAPEUTIQUES.
IL S'IMPLIQUE AUSSI DANS LE DÉPISTAGE
ET LA PRÉVENTION DES MALADIES.**



Le biologiste médical, un spécialiste au service de votre santé

Votre biologiste médical est pharmacien ou médecin; il a été formé dans les grands hôpitaux; il s'est spécialisé dans le diagnostic biologique. Il est responsable et garant de l'examen de biologie médicale et de sa fiabilité dès l'étape du prélèvement, jusqu'au rendu et à l'interprétation des résultats. Il peut faire part de ses observations à votre médecin et modifier ou compléter la prescription avec son accord. Vous pouvez le consulter dans ce laboratoire.

* Site du Ministère des Solidarités et de la Santé – 26-06-16

www.sdbio.eu
Twitter: @SyndicatDBio



**SYNDICAT
DES BIOLOGISTES**